

Depuis janvier 2015, l'Atelier de Paris/Centre de développement chorégraphique national, L'étoile du nord-scène conventionnée d'intérêt national art et création pour la danse, micadanses/ADDP et Le Regard du Cygne/AMD XXe sont rassemblés au sein du **Paris Réseau Danse**.

Ces quatre établissements, qui soutiennent les artistes dans la réalisation de leurs projets de création, la diffusion de leurs spectacles, l'affirmation de leur parcours, défendent ensemble des choix communs et des espaces de réflexion, en complicité avec d'autres partenaires.

Ainsi, Paris Réseau Danse met en œuvre des **résidences partagées**, de deux types: **résidence de création** et **résidence longue**.

En 2020, Paris Réseau Danse soutient **deux compagnies** pour une **résidence de création** d'une durée d'un an : Kevin Jean / La Fronde et Nina Vallon / Asaprod. Ces compagnies bénéficient au minimum d'une période de résidence, d'un apport en coproduction et d'une diffusion de leur création au cours de la saison 2020/2021.

Tous les deux ans, **une compagnie** bénéficie du soutien des membres du réseau pour une **résidence longue** qui se déploie en sus sur l'ensemble des axes du dispositif. La compagnie K622 est accueillie en résidence longue pour deux saisons de septembre 2019 et à juin 2021.

Pour la **résidence de création**, le dispositif de résidences en réseau développe un accompagnement des compagnies autour de 3 grands axes :

- La production : apport financier en coproduction assorti de temps de résidence
- L'aide à la diffusion (création et répertoire) – dans le réseau et/ou en lien avec les partenaires
- L'éducation artistique et culturelle

## CANDIDATURE

Vous êtes une compagnie professionnelle en développement et souhaitez bénéficier d'un accompagnement dans le cadre d'une **résidence de création d'un an** pour initier votre projet chorégraphique.

Vous pouvez postuler afin d'être soutenue en 2021/2022 par le Paris Réseau Danse.

### **Critères de dépôt de candidature :**

> La création doit être prévue entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 31 août 2022.

> Une compagnie ne peut postuler qu'à l'un ou l'autre des deux appels à projets publiés : soit pour la résidence de création d'un an, soit pour la résidence longue.

Les membres du Paris Réseau Danse seront attentifs aux projets sensibles aux notions de diversité, de parité et de développement durable.

Un projet PARIS RÉSEAU DANSE

Atelier de Paris / Centre de développement chorégraphique national, L'étoile du nord - scène conventionnée d'intérêt national art et création pour la danse, micadanses/ADDP et Le Regard du Cygne/AMD XXe. Les 4 structures du réseau sont subventionnées par la Ville de Paris et par la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France – Ministère de la Culture.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Pièces du dossier à constituer:

- > Formulaire de renseignements ci-dessous intégralement complété
- > Dossier de présentation de la compagnie
- > Dossier de présentation de la création
- > Calendrier et budget prévisionnels de production, précisant impérativement les sommes acquises et les sommes en cours d'acquisition
- > Liens vidéos de la création (étapes de travail éventuels) et des spectacles antérieurs (inclus dans le formulaire)
- > Toute information complémentaire susceptible d'appuyer votre candidature

**Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.**

## CALENDRIER

Date limite de dépôt des candidatures pour la résidence de création : **6 novembre 2020**

Entretien avec les compagnies présélectionnées : **3 ou 7 décembre 2020**

Réponse aux candidatures : **18 décembre 2020**

Merci de bien vouloir envoyer votre dossier de candidature par mail  
à l'Atelier de Paris / CDCN, chargé de la coordination du Paris Réseau Danse.

Contact : Eléonore Bailly - [e.bailly@atelierdeparis.org](mailto:e.bailly@atelierdeparis.org)

Un projet PARIS RÉSEAU DANSE

Atelier de Paris / Centre de développement chorégraphique national, L'étoile du nord - scène conventionnée d'intérêt national art et création pour la danse, micadanses/ADDP et Le Regard du Cygne/AMD XXe. Les 4 structures du réseau sont subventionnées par la Ville de Paris et par la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France – Ministère de la Culture.



Date d'envoi du dossier :

**COMPAGNIE**

Nom du/de la chorégraphe :

Nom de la compagnie :

Adresse / CP / Ville :

Site web :

N° SIRET :

N° de Licence entrepreneur de spectacles :

Nom du représentant légal et qualité :

Année de création de la compagnie :

Lien(s) vidéo(s) des précédentes créations :

Nom et titre de la personne à contacter :

Téléphone :

E-mail :

**CRÉATION**

Titre du projet :

Nombre d'interprètes :

Noms des interprètes (confirmés et en cours de distribution) :

Un projet PARIS RÉSEAU DANSE

Atelier de Paris / Centre de développement chorégraphique national, L'étoile du nord - scène conventionnée d'intérêt national art et création pour la danse, micadanses/ADDP et Le Regard du Cygne/AMD XXe. Les 4 structures du réseau sont subventionnées par la Ville de Paris et par la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France – Ministère de la Culture.

Date de première confirmée :

O Oui

O Non

Lieu et date de la première :

Autres dates de diffusion :

Date	Lieu	Confirmé	En cours

Lien(s) vidéo(s) d'étapes de travail :

Un projet PARIS RÉSEAU DANSE

Atelier de Paris / Centre de développement chorégraphique national, L'étoile du nord - scène conventionnée d'intérêt national art et création pour la danse, micadanses/ADDP et Le Regard du Cygne/AMD XXe. Les 4 structures du réseau sont subventionnées par la Ville de Paris et par la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France – Ministère de la Culture.